



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-01-2025 /

Dossier complet le : 14-01-2025 /

N° d'enregistrement : 000729/KK P

1 Intitulé du projet

Creation de 5 forages de reconnaissance dans le cadre de l'etude de diversification des ressources en eau du Val de Loire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ANTEA FRANCE

Raison sociale

Antea France

N° SIRET

39320673500747

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Brouilloux

Prénom(s)

Emilie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est de réaliser 5 forages de reconnaissance dans le cadre de l'étude de diversification des ressources en eau du Val de Loire. Les objectifs de l'étude sont présentés dans la partie 4.2 ci-dessous

4 des 5 forages sont situés sur la commune de Saint-Yan et le dernier forage se trouve sur la commune de Paray-le-Monial. Les forages seront réalisés et équipés conformément à la norme NF X 10-999 d'avril 2007. La méthode de foration préconisée est la foration ODEX qui permet le maintien des terrains à l'extrados de l'outil par un tubage provisoire, une bonne visualisation de la lithologie des terrains et aucun produit n'est introduit dans l'ouvrage. Les 4 forages de reconnaissance iront jusqu'à 50 m de profondeur et auront un diamètre de tubage de 80/90 mm. Le dernier forage sera un forage d'essai de diamètre de tubage de 163/180 mm et il ira jusqu'à 60 m de profondeur.

Des préconisations seront mises en place lors de la phase travaux afin de réduire les risques d'incidences sur le milieu naturel. La quantité d'eau prélevée sera minime. En effet, au cours des différents essais, le volume prélevé sera au maximum de 3000 m³. Par la suite, les forages

4.2 Objectifs du projet

Face au changement climatique, le département de Saône et Loire souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable sur son territoire. En 2017, le schéma départemental des interconnexions de secours a identifié, sur le secteur du Val de Loire, la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources en diversifiant leur origine pour mieux faire face aux enjeux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et améliorer la résilience de ce secteur. Dans ce contexte, le département de Saône-et-Loire souhaite décliner l'une des actions ambitieuses de son Plan Environnement 2020-2030 et conduire une étude de reconnaissance géologique et hydrogéologique pour la prospection de nouvelles ressources en eau potable sur le Val de Loire. Cette démarche prospective cible un aquifère intermédiaire peu étudié, situé sous les alluvions de la Loire, et constitué des sables et argiles du Bourbonnais. Le Département de Saône et Loire a missionné le groupement Antea Group/Fugro France pour la réalisation de cette étude. L'étude bibliographique et les différentes investigations qui ont été réalisées (prospection géophysique, réalisation de deux forages de reconnaissance sur les communes de Saint-Yan et de la Motte-Saint-Jean) ont permis d'identifier le secteur Saint-Yan

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les mesures suivantes, prévues lors de la réalisation des travaux, permettront d'éviter toute atteinte à l'environnement :

- L'emploi d'engins et de matériels en bon état et sans fuite ;
- Un chantier de forage cloturé et signalé ;
- Une limitation des volumes de fuel stockés, utilisation de dispositifs de rétention ;
- Une foration sans additif ;
- Fermeture des ouvrages provisoires à chaque arrêt de chantier (repas, nuit, week-end...).

De plus, les mesures et les moyens mis en œuvre face aux pollutions, avant, pendant et après travaux :

- o Les engins seront équipés de kits anti-pollution permettant de faire face à un déversement accidentel ;
- o Utilisation de graisses et de lubrifiants et d'huiles hydrauliques de type alimentaire ;
- o Utilisation de boues de forage proscrites ;
- o Ravitaillement des engins réalisé en bord à bord, éloigné de la rivière. L'engin ravitailleur sera équipé d'une cuve double paroi avec système de détection de fuite, et le ravitaillement se fera à l'aide d'un bac d'égoutture à placer entre les engins ravitailleurs et à ravitailler ;
- o Tous les engins seront en bon état et nettoyés avant l'arrivée sur le site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les ouvrages seront rebouchés dans les règles de l'art à l'issue de l'étude (Norme AFNOR NF X10-999 et norme NF X31-614).

Les étapes de comblement seront les suivantes :

- Les piezomètres ne seront pas équipés (pompes, instrumentation, ...). Aussi, il ne sera pas nécessaire d'évacuer du matériel dans le piezomètre en amont des travaux ;
- Les protections hors sol des piezomètres (capot métallique, buse béton, tube PVC, ...) seront retirées par arrachage et/ou creusement partiel sous le niveau actuel du terrain naturel si nécessaire. Ils seront ensuite évacués de la zone de travaux et acheminés vers un centre de déchets dédié et agréé ;
- Du fait des caractéristiques des piezomètres, il sera impossible de retirer le tubage PVC en place. Aussi, le tube PVC sera découpé au niveau du terrain naturel actuel ;
- Le comblement de l'ouvrage sera effectué dans le tubage existant comme suit :
 - o Sables et graviers siliceux désinfectés entre le fond de l'ouvrage et remonte au-dessus du tube crepine afin de respecter la norme NF X31-614.
 - o Bouchon d'argile gonflante d'une épaisseur de 0,50 m ;
 - o Cimentation depuis le terrain naturel sur une épaisseur de 5 m conformément à la norme NF X10-999 ou sur une épaisseur équivalente à la hauteur du tube plein.

Les essais par paliers et longue durée se dérouleront sur un intervalle maximum de 4 jours. Le débit de pointe atteint lors de ces essais sera de 40 m³/h. Les eaux d'exhaures seront refoulées

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

.Code de l'Environnement, livre II, titre 1er chapitre IV et de ses décrets d'application 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 modifiés par le décret n°2003-868 (anciennement loi sur l'eau du 3 janvier 1992), rubrique 1.1.1.0. Article L411-1 du Code Minier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La profondeur des 4 forages de reconnaissance et du forage d'essais seront respectivement de 30 a 60 m et 60 m	30 a 60 et 60

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Reglement National d'Urbanisme pour la commune de Saint-Yan (donc pour 4 forages). La commune de Paray-le-Monial est couverte par un PLU, le forage est situe sur un zonage Nf.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Yan est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la Loire. Cependant, les ouvrages ne sont pas situés en zone à risque d'inondation
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 24 septembre 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après la fiche identité de la ME FRGG046 - Calcaires et sables du bassin tertiaire roannais libre, aucune des 2 communes n'est classée en ZRE. L'état quantitatif de la ressource est considéré comme bon. L'état chimique de la ressource est considéré comme bon. Le prélèvement n'est pas localisé en tête de bassin versant d'un cours d'eau. Le prélèvement a lieu à une profondeur
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Après réalisation des forages, ils feront l'objet d'un nettoyage et seront développés par soufflage. Il n'y aura pas de prélèvements d'eau autres que pour la réalisation d'essais courts et ponctuels pour améliorer la connaissance de la ressource.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les ouvrages ne sont pas situés au sein d'un périmètre de protection de captage AEP. Leur réalisation n'aura pas d'impact sur la ressource en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Il y aura du bruit uniquement durant la foration des ouvrages. Une fois les travaux terminés, il n'y aura pas de source de bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Il y aura du bruit uniquement durant la foration des ouvrages. Une fois les travaux terminés, il n'y aura pas de source de bruit
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures compensatoires retenues concernent :

- Les équipements de tête des ouvrages, les moyens de protection suivants seront mis en place :
 - o Bouchon mis en place sur le tubage plein de 0,90 m de hauteur au-dessus du sol ;
 - o Pour assurer la protection de la ressource et la non-communication avec le milieu superficiel, une cimentation sera réalisée entre le terrain naturel et environ 35 m de profondeur, sur bouchon d'argiles ;
 - o Les eaux de pompage de nettoyage seront dirigées vers les fosses d'évacuation naturels.
- Les mesures et les moyens mis en œuvre face aux pollutions, avant, pendant et après travaux :
 - o Les engins seront équipés de kits anti-pollution permettant de faire face à un déversement accidentel ;
 - o Utilisation de graisses et de lubrifiants et d'huiles hydrauliques de type alimentaire ;
 - o Utilisation de boues de forage proscrite
 - o Ravitaillement des engins réalisé en bord à bord, éloigné de la rivière. L'engin ravitailleur sera équipé d'une cuve double paroi avec système de détection de fuite, et le ravitaillement se fera à l'aide d'un bac d'égoutture à placer entre les engins ravitailleurs et à ravitailler ;
 - o Tous les engins seront en bon état et nettoyés avant l'arrivée sur le site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Very

Prénom Pascal

Qualité du signataire Directeur de la direction accompagnement des ter

À Macon

Fait le 13-01-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)